

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4406)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE600

présenté par  
M. Nogal, rapporteur

-----

### ARTICLE 16

Rédiger ainsi l'alinéa 3 :

« 2° À la première phrase du quatrième alinéa, après les mots : « fouilles archéologiques », sont insérés les mots : « ainsi que des coûts d'éviction » ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement réduit la portée de la déduction proposée et conforte la rédaction introduite par le Sénat concernant la prise en compte des coûts d'éviction dans les dépenses déductibles.